



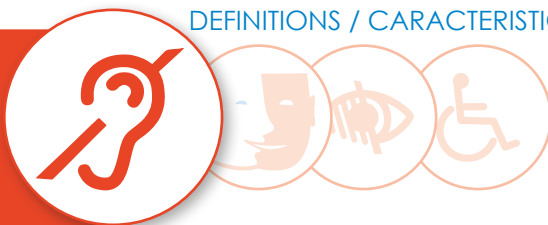
Commission Nationale Judo
et Personnes en Situation de Handicap

FICHE CONSEIL AUX ENSEIGNANTS

3

DEFINITIONS / CARACTERISTIQUES

HANDICAP AUDITIF



Le handicap auditif concerne des personnes atteintes de surdit . C'est un  tat pathologique caract ris  par une perte partielle ou totale du sens de l'ou ie.

Ce handicap peut  tre pr sent d s la naissance ou acquis durant la vie de la personne. (cf OMS)

PRECONISATIONS

- **Sensibiliser les judokas du club (et leurs parents)**
- **Pr voir un parrain   chaque s ance**
- **Se renseigner du degr  de handicap du judoka (Cf. fiches entretiens)**
- **Les contraintes sp cifiques li es   la pratique du judo (peut-il chuter ?)**

RESSOURCES

ASSOCIATIONS

www.ffjudo.com

INSTITUTIONS

www.handicap.gouv
www.prnsh.fr

APPLICATIONS Smartphones

Signes.mobi

CONTACTS UTILES :

- Formateur r gional JPSH
(*se renseigner aupr s de sa ligue*)

- Coordinateur de la
Commission Nationale :

Olivier Busnel
olivier.busnel@ffjudo.com

Consignes

- Se renseigner du niveau de surdit 
- Se renseigner du mode de communication : oral, langue des signes, lecture labiale (*lit sur les l vres*)
- Pour la communication : bien articuler, parler lentement, dans le champ de vision et face au judoka .
- Tenir compte des contre jours.
- Transmission des informations par affichage ( crits, images, tablettes...)
- S'assurer de la bonne compr hension des consignes.

S curit 

- Pour les personnes qui portent un appareillage (petit appareil auditif, implant, ...) : il sera n cessaire de les retirer   certains moments de la s ance suivant le type d'exercice.